

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°26

Date de Publication
15 AVR. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 AVR. 2019
Date de la convocation
26 mars 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à M. MALAKIAN
Mme MAZEROLLE à M. CHAIX
Mme SIMONIAN à M. LION
Mme SOULAYROL à Mme MATEO
M. GENEST à M. RIVIERE

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Budget principal. Affectation du résultat 2018.

A la demande de Madame le Maire, madame BERTRAND expose à ses collègues que le compte administratif 2018 fait apparaître, en section de fonctionnement, un excédent de 1 276 308.05 € qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Section d'investissement

Article 1068 en réserves pour un montant de 1 192 497.35 €

Section de fonctionnement

Compte 002 en report à nouveau
pour un montant de 83 810.70 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat 2018 du compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions :

Mme SIMONIAN – MM. CAUNAC, LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 2 avril 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

